

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 7'000'000.-- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4ème période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny**

**1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie le mardi 4 mars 2014 de 7h30 à 8h45 dans la salle du Bicentenaire à la Place du Château 6 à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Catherine Aellen, Claire Attinger Doepper, Delphine Probst Haessig, Christine Chevalley, de MM. Jean-Marc Chollet, Gérald Creteigny, Michel Desmeules, Pierre-Alain Favrod (excusé), Philippe Jobin et Daniel Meienberger et pour le secrétariat, Mme Sylvie Chassot.

Ont également participé à cette séance Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon (cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture) ainsi que MM. Yves Golay (chef de division au Service immeubles, patrimoine et logistique – SIPaL), Henri William Isler (chef de projet à la Direction générale de l'enseignement supérieur – DGES, pour la deuxième partie de séance uniquement) et Jean-Daniel Zufferey (directeur général adjoint à la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire – DGEP, pour la première partie de séance uniquement).

**2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Les travaux d'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny ont fait l'objet, au cours des quinze dernières années, de trois crédits cadres successifs accordés pour les périodes suivantes:

- 1998-2001 : EMPD 271 (septembre 1997), décret du 15 septembre 1997 : CHF 8'000'000.
- 2002-2005 : EMPD 15 (juin 2002), décret du 2 juillet 2002 : CHF 6'270'000.
- 2008-2011 : EMPD 25 (septembre 2007), décret du 29 janvier 2008 : CHF 8'000'000.

On entend par "entretien lourd" les travaux qui touchent aux éléments vitaux des bâtiments, tels que la structure, l'enveloppe et les installations techniques (CVSE), notamment lors de la mise aux normes des bâtiments d'un point de vue énergétique (enveloppe, production de chaleur, ventilation et rafraîchissement des locaux, etc.) ou sécuritaire (adaptation aux normes de l'ECA).

Cette notion recouvre également les modifications des infrastructures des aménagements extérieurs (routes et chemins). Contrairement à l'entretien courant, celles-ci peuvent être soumises à une demande d'autorisation (permis de construire, etc.).

La présente demande de crédit cadre est destinée à assurer le financement de la continuation des travaux d'entretien lourd pour la période 2014-2016. L'exposé des motifs a été établi sur la base des études et estimations réalisées par le Bureau de construction de l'université de Lausanne (BUD) avant la fin de sa mission.

Cette demande s'inscrit ainsi dans le prolongement des trois précédents crédits cadres accordés pour l'entretien lourd des bâtiments de l'Université. Le crédit total s'élève à CHF 8'666'000, dont une part vaudoise de CHF 7'000'000. Le Conseil d'Etat souligne qu'il travaille depuis longtemps sur la base de

crédits cadres. Un chantier basé sur un autre crédit cadre est en cours sur la parcelle visé par icelui. Le gain en terme de rapidité d'exécution et d'efficacité de n'avoir qu'un seul et même chantier pour les deux EMPD justifie ainsi la demande faite par le Conseil d'Etat de considérer cet objet comme une urgence.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

Des éclaircissements sont demandés sur les étapes des travaux prévus selon les différents crédits cadres.

Il est répondu qu'ils sont permanents, structurés par objet et définis avec une extrême précision tant sur le coût que le planning.

Il est évoqué également la possibilité de mettre des cellules photovoltaïques sur les toits.

Le Conseil d'Etat informe en outre la commission sur le mode de relation entre l'Etat et l'Université concernant l'immobilier. Ce dernier, en cours de réforme, a vu le BUD (dont le mode de faire ne répondait plus aux procédures administratives en vigueur à l'Etat de Vaud) progressivement cesser ses activités en 2012 au profit d'une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités entre DGES, le SIPaL et la Direction de l'Université de Lausanne.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

L'utilisation du crédit cadre 2008-2011 induit une question sur le nombre de places de parc qui étaient à disposition avant le réaménagement du parking Est. Il est répondu que le nombre de places a passé de 460 à 385.

L'objet du présent crédit cadre suscite une question sur l'urgence des travaux d'entretien de façades.

Comme souvent, sur le site de Dorigny, les embruns du Léman et les pluies devenues océaniques dans notre région, infiltreront toits et joints de façades et font céder les carreaux... de faïence. Il faut agir.

La charge d'intérêt suscite la curiosité de la commission par sa formule remarquable :

CHF 7.000.000.#-x5x0.55)/100

Le sens du 0.55 et de la seule variable semble-t-il de la formule, soit le #, interrogent deux commissaires.

Renseignements pris, le facteur 0.55 est un facteur de réduction de la durée d'amortissement tandis que le # est la coquille inexpugnable de la feuille de style du Secrétariat du Grand Conseil qui fait semble-t-il le désespoir des Services. Merci d'y remédier.

Ceci étant, la commission salue la qualité et la clarté de l'exposé des motifs qui nous est présenté.

Elle recommande en particulier le chapitre « définitions » dont la lecture éclairera encore longtemps les députés en quête d'informations sur les crédits cadres.

Le temps pressant, il est passé au vote.

### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

*L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.*

*L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Lausanne, le 10 mars 2014.

*Le rapporteur :  
(Signé) Philippe Vuillemin*